

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN
Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Franck LAURAIRE, Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS: Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS représentés avec procuration:

Mr Madame Nathalie BASTIDE a été nommé secrétaire.

OBJET: Contrat « prévoyance »- avenant - Participation employeur DE_2024_062

CONSIDERANT la délibération n°2019-99 en date 09 décembre 2024 concernant la participation au contrat collectif d'assurance « Prévoyance » à adhésions facultatives avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère.

Madame la Maire,

DONNE LECTURE du courrier du Centre de Gestion concernant l'avenant n°3 pour l'augmentation des cotisations agents au 01 janvier 2025;

PRECISE que précédemment la participation était fixée à 12 €/mois/par agent proratisé pour les temps non-complet;

PRECISE qu'il est indiqué que par décret n°2022-581 du 20 avril 2022 la participation de l'employeur est obligatoire pour la garantie maintien de salaire et doit être au minima de 7 €/mois/agents sans possibilité de proratisation;

PRECISE que la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait due par l'agent en l'absence de participation;

PROPOSE que la participation de l'employeur soit fixée à 15 €/mois/par agent;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré:

FIXE la participation de l'employeur à 15 €/mois/par agent;

ACCEPTE la passation d'un avenant n°3 au contrat collectif de l'assurance« Prévoyance »;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
--

Date de reception de l'AR: 19/12/2024

048-214800898-DE_2024_062-DE

A G E D I

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

La Maire,
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
et publication ou notification le



Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de reception de l'AR: 19/12/2024
048-214800898-DE_2024_062-DE
A G E D I